

Conditions générales Camping-car Kings C23-26 Super Deal

Pour un voyage entre le 01/04/2024

et le 31/03/2025

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Départs/Retours : Les départs se font du lundi au vendredi entre 13h et 16h00, le samedi sur rendez-vous entre 8h00 et 13h00. Les retours se font du lundi au vendredi entre 8h00 et 10h30, le samedi sur rendez-vous entre 8h00 et 10h30.

Horaires des centres de location : (sous réserve de modification)

Denver : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, le samedi sur rendez-vous

Las Vegas : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, le samedi sur rendez-vous

Los Angeles : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, le samedi sur rendez-vous

Orlando : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, le samedi sur rendez-vous

New York : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 (Nov-Fév 9h00-16h00), le samedi sur rendez-vous

Seattle : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 (Nov-Fév 9h00-16h00), le samedi sur rendez-vous

San Francisco : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, le samedi sur rendez-vous

Centre de dépôt uniquement : Dallas

Fermeture les dimanches et jours fériés suivants : 27 mai 2024 (Memorial Day), 4 juillet 2024 (Independence Day), 2 septembre 2024 (Labor Day), 28 novembre 2024 (Thanksgiving Day), 24 et 25 décembre 2024 (Christmas Eve and Christmas Day), 31 décembre 2024 (New Year's Eve), 1er janvier, 2025 (New Year's Day).

Le centre de location de Denver est fermé entre le 6 décembre 2024 et le 28 février 2025.

Le centre de location de Seattle est fermé entre le 5 janvier 2025 et le 2 février 2025.

Durée minimale de location : 7 à 12 nuits selon la saison, 14 nuits avec le tarif "All-Inclusive".

Âge minimum et permis de conduire : Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide (permis voiture) en anglais ou avec traduction et être âgés d'au moins 21 ans.

CAUTION

Le dépôt de garantie de \$1 500 est prélevé en tant qu'empreinte sur la carte de crédit du locataire (le montant doit être disponible sur le compte : il ne sera pas prélevé mais sera bloqué et ne pourra pas être utilisé).

Veuillez noter que le dépôt de garantie s'effectue **uniquement par carte de crédit**, les cartes prépayées ou les cartes de débit ne seront pas acceptées.

Dans le cas où une surcharge liée à l'affluence estivale ou à des événements spéciaux (tels un festival régional : "Coachella", "Burning Man", "Stagecoach", "Further Future", "NASCAR", "EDC", "RAAM" etc.) s'applique, le dépôt de garantie d'un montant de \$2 000 est débité (et pas seulement autorisé).

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODÈLES KINGS...

Les modèles Kings offrent de **nombreux rangements**, des **rideaux** pour préserver l'intimité, des **filets de sécurité** pour les lits capucine, un **auvent** (à partir des modèles catégorie C), des branchements **USB** et bien plus encore. Le personnel d'assistance est en service **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**, pour assurer la satisfaction des voyageurs. Un service de **transferts** est possible (selon le centre de location). Notez que la liste des hôtels est fournie sur demande et après avoir bloqué le véhicule.

LE JOUR J...

Les départs se font du lundi au vendredi de 13h à 16h00, le samedi sur rendez-vous entre 8h00 et 13h00.

Il vous faut prévoir 1 à 2 heures pour remplir les formalités administratives et assister à la visite du véhicule. Les départs peuvent être long surtout en pleine saison, il est fortement recommandé de ne pas prévoir un trajet trop long le premier jour. Pensez à bien faire le tour du véhicule intérieur et extérieur (voir à prendre des photos).

Vous ne pourrez pas récupérer votre véhicule le jour même de votre arrivée en provenance d'un vol transcontinental. Nous vous recommandons de passer la première nuit dans un hôtel ou un motel de l'aéroport.

Un pré-checking en ligne est demandé par le loueur au moins 14 jours avant le départ. Le lien vers le pré-checking vous sera fourni après réservation du véhicule.

...ET LE DERNIER JOUR

La restitution du véhicule se fait entre 8h00 et 10h30 du lundi au vendredi, le samedi sur rendez-vous entre 8h00 et 10h30.

Prévoyez 1 heure pour remplir les documents de restitution et vérifier le véhicule.

Le véhicule doit être restitué propre, dans le même état qu'au départ et avec des réservoirs de carburant et propane pleins, un réservoir d'eaux usées vide et propre, des réservoirs d'eaux grises vides (le cas échéant), sinon des frais seront facturés.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du véhicule : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Location en one-way

Des trajets simples sont possibles entre les différents centres de location du loueur, moyennant un tarif spécifique et toujours sous réserve de disponibilité.

Changement de réservation, annulation, entière ou en partie et "no show".

Changement de réservation :

Tous les changements de réservation doivent être effectués par écrit et seront confirmés par écrit. Il n'y a pas de frais pour le traitement d'un changement jusqu'à 64 jours civils avant la date de prise en charge. Tout changement ultérieur entraînera des frais de traitement de 50 \$.

Les changements concernent les extras réservés tels que le kilométrage/les éléments ajoutés, le nombre de passagers ainsi que la taille du véhicule et les dates dans un délai d'une semaine après la réservation.

Cependant toute modification concernant le type de véhicule, les dates de voyage, le lieu, le nom etc. sera considérée comme une nouvelle réservation ce qui signifie que la réservation initiale sera annulée pour que la nouvelle réservation puisse être enregistrée et que des frais d'annulation seront facturés.

Quel que soit le moment où un changement de catégorie de véhicule, de nom, de date(s) ou de lieu(x) est demandé, cela entraînera un nouveau calcul du montant dû. Les tarifs et les réductions applicables au moment de la révision s'appliqueront. Pour une demande de changement de date(s) ou de lieu(x) moins de 64 jours calendaires avant la date de prise en charge existante, les conditions d'annulation du paragraphe suivant s'appliquent.

Tout changement de nom entraînera une annulation et la nécessité d'une nouvelle réservation. Le loueur se réserve le droit d'appliquer tout crédit aux frais à venir ou aux frais d'annulation dus.

Annulation de la réservation :

Toute annulation doit être faite par écrit (e-mail) et sera confirmée par écrit.

Les frais d'annulation seront calculés ainsi :

Annulation notifiée plus de 64 jours avant le départ : \$120,00

Annulation notifiée entre 64 et 34 jours avant le départ : 20% du montant de la location

Annulation notifiée 33 à 20 jours avant le départ : 50% du montant de la location

Annulation notifiée à moins de 20 jours avant le départ : 100% du montant total de la facture

En cas d'annulation de location avec un one-way, celui-ci est intégralement dû, quelle que soit la date d'annulation.

Remboursement de la partie non utilisée de la réservation confirmée :

Aucun remboursement ne sera accordé pour les prises en charge retardées, les retours anticipés, les kilomètres non utilisés ou en cas de non-présentation ("no show").

Libération du véhicule après un "no show" :

Si le loueur n'est pas en mesure d'établir une communication avec le locataire, il peut réutiliser le véhicule dans l'après-midi du 3e jour civil, le jour de la prise en charge comptant comme le premier jour civil.

Permis de conduire et âge

Le permis de conduire national original et valide est requis et doit être présenté pour chaque conducteur (pas de photocopies). En outre, il est recommandé aux locataires d'avoir un permis de conduire international ou une traduction en anglais du permis délivré par leur pays d'origine. Tous les conducteurs doivent remplir les conditions d'âge indiquées sur les documents de location (devis, conditions générales etc.).

Date d'échéance de paiement

Les frais de location et autres frais doivent être reçus au plus tard 33 jours civils avant la prise en charge du véhicule. Le loueur se réserve le droit d'annuler la réservation lorsque le paiement n'est pas reçu dans sa totalité avant ou à la date d'échéance. Dans ce cas, le barème des frais d'annulation ci-dessus s'applique.

Le paiement intégral n'est pas reçu au moment de la prise en charge :

Sans avoir reçu le paiement intégral, aucun véhicule ne sera remis au locataire, sans exception.

Dépôt de garantie :

Le loueur autorise le versement d'une caution pour toutes les réservations, conformément aux règles des sociétés de cartes de crédit.

Il est demandé aux locataires de rendre le véhicule avec l'intérieur propre et les réservoirs vidés. Veuillez noter que des frais de nettoyage et de désodorisation d'un montant minimum de 250 \$ s'appliquent s'il y a eu de la fumée ou des animaux de compagnie. Le locataire est responsable de ces frais en cas de violation de la politique.

Pour les événements spéciaux tels que les festivals régionaux, Coachella, Burning Man, Stagecoach, Further Future, NASCAR, EDC, RAAM et autres événements pour lesquels un supplément s'applique ou si aucun kilométrage n'a été payé à l'avance, des cautions supplémentaires peuvent être exigées ou facturées. Si les fonds sont insuffisants, le véhicule ne sera pas remis au locataire et la réservation sera annulée, les fonds prépayés étant perdus.

Dépôt supplémentaire après un accident :

Avant de lui remettre un véhicule de remplacement, le loueur demandera au locataire un supplément de \$2 000, débité sur sa carte de crédit, que ce dernier soit fautif ou non. Ce montant sera remboursé à la remise du véhicule (moins les éventuels frais et charges), si le véhicule n'a pas subi d'autres dommages.

Cartes de crédit :

Les cartes VISA, MasterCard, EuroCard et American Express sont acceptées. Aucune carte de crédit prépayée n'est acceptée.

Taxes et frais gouvernementaux :

Les taxes locales sont incluses pour tous les articles prépayés. Les taxes locales s'appliquent à tous les frais de retrait et de restitution de véhicule et peuvent être modifiées à tout moment. Les frais gouvernementaux nouvellement imposés (autres que la TVA ou les frais de DMV) qui ne sont pas connus à ce jour seront perçus auprès du locataire au moment du retrait du véhicule.

Transferts

Certains transferts sont possibles, sur demande uniquement et à prévoir minimum 20 jours avant le premier jour de location, sous réserve de confirmation du centre de location concerné.

Ces transferts sont possibles depuis certains hôtels d'aéroport et certains lieux de transport public (de nombreux aéroports autorisent la "dépose" mais pas la "reprise"). Les locataires ayant réservé un transfert doivent contacter le centre de location 2 à 3 jours avant le premier jour de location pour fixer l'heure de prise en charge de la navette.

Véhicule non restitué au dépôt initialement convenu

Si le locataire ne rend pas le véhicule au dépôt qui a été convenu par écrit, par exemple sur le contrat de location, le loueur facturera au locataire le transfert du véhicule au dépôt qui a été convenu par écrit.

Prise en charge et restitution du véhicule

Lors de la prise en charge, la personne sous le nom de laquelle la réservation a été faite doit être présente avec la carte de crédit indiquant son nom et, si elle veut conduire, également avec son permis de conduire original. Si elle ne conduit pas, un autre document officiel doit être présenté pour confirmer son identité.

Il est également nécessaire de présenter l'original du permis de conduire pour tout conducteur supplémentaire afin qu'il soit assuré et légalement autorisé à conduire le véhicule. Le permis de conduire original en anglais, néerlandais, allemand, espagnol, portugais, français ou italien est accepté. Si le permis de conduire est rédigé dans une autre langue que celles mentionnées ci-dessus, un permis de conduire international ou une traduction officielle en anglais doit être présentée lors de la prise en charge, avec l'original.

Le loueur a le droit, et l'obligation légale, de refuser de louer un véhicule lorsque le locataire semble incapable de conduire, par exemple s'il est en état d'ébriété, s'il est soupçonné d'être sous l'influence de drogues, etc. Si un autre membre du groupe conduit, il doit également présenter son permis de conduire original lors de la prise en charge du véhicule afin de s'assurer qu'il est légalement autorisé à conduire le véhicule. Si le locataire principal n'est pas jugé apte à conduire, il ne figurera pas sur le contrat de location en tant que conducteur et ne sera pas couvert par l'assurance. Cependant, le locataire principal reste entièrement responsable du camping-car. Si le locataire principal souhaite être inscrit comme conducteur, il doit se rendre ultérieurement dans l'un des centres de location et obtenir un contrat de location actualisé.

Pour éviter les temps d'attente, tous les locataires sont priés de s'enregistrer en ligne sur et de communiquer avec la

succursale pour fixer l'heure exacte de la prise en charge. Un nombre limité de rendez-vous anticipés peut être disponible gratuitement en appelant la succursale de prise en charge deux ou trois jours ouvrables avant la prise en charge.

Horaires de prise en charge et de restitution du véhicule

Les heures usuelles de prise en charge du véhicule sont les suivantes :

- du lundi au vendredi de 13h à 16h00

- le samedi sur rendez-vous entre 8h00 et 13h00

L'heure de restitution des véhicules commence à 8h00 et se termine à 10h30.

Remarque : afin de garantir un retrait anticipé ou une restitution tardive, le locataire doit prolonger, si la disponibilité le permet, la réservation d'une nuit avant ou après et payer cette ou ces nuits supplémentaires.

Heures d'ouverture des centres de location

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 (New York et Seattle : Novembre à Février de 09h00 à 16h00)

Samedi : de 8h00 à 13h00 (ou en haute saison selon les besoins) (New York et Seattle : Novembre à Février sur rendez-vous).

Dimanche : fermé

Le centre de location de Denver est fermé entre le 6 décembre 2024 et le 28 février 2025.

Le centre de location de Seattle est fermé entre le 5 janvier 2025 et le 2 février 2025.

Retard en raison de circonstances extérieures

Bien que des circonstances externes puissent entraîner des modifications du voyage, par exemple les heures d'arrivée d'un vol, celles-ci ne donnent pas droit à une annulation ou à une modification gratuite ni à un service de prise en charge/dépose en dehors des heures d'ouverture habituelles.

Orientation des locataires

Le loueur dispose de personnel germanophone et anglophone sur tous les sites. Le néerlandais, le français, l'espagnol et le portugais sont parlés dans certains centres de location. Une fois les formalités administratives remplies, les locataires bénéficient d'une visite personnelle approfondie du véhicule. En outre, un manuel d'utilisation est disponible sous forme numérique en allemand et en anglais. En cas d'urgence, d'accident ou de problème technique, les locataires peuvent appeler le numéro gratuit du service d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Siège enfant/rehausseur

Les parents ou les tuteurs sont responsables du respect des lois applicables en matière de sièges pour enfants ou de rehausseurs. Le loueur ne peut pas fournir de siège pour enfant ou de rehausseur, ni son personnel fournir des instructions d'installation ou aider à l'installation.

Substitution de véhicule

Si, pour une raison quelconque, le véhicule réservé n'est pas disponible, le loueur se réserve le droit de le remplacer par un véhicule de catégorie égale ou supérieure sans frais supplémentaires. En cas de remplacement par un véhicule moins cher, la responsabilité du loueur est limitée au remboursement de la différence de prix entre les deux véhicules.

Aucune substitution de véhicule ne donne droit à une autre indemnisation que celle mentionnée ci-dessus.

Longueur du véhicule

Si un locataire a besoin des mesures exactes pour prendre des dispositions avec un ferry ou un autre service, il doit prendre contact directement avec le loueur.

Restrictions de voyage

- Mexique : Il n'est pas permis de voyager au Mexique.

- Vallée de la mort : Il est interdit de se rendre dans la Vallée de la Mort entre le 1er juin et le 30 septembre.

- Autres : Il est interdit de voyager sur les routes privées, les chemins de gravier, de terre ou d'exploitation forestière et autres routes non publiques, les plages, etc. ainsi que dans le centre ville de New York, Montréal et Québec (Canada).

- Alaska : Les voyages en Alaska, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sont autorisés pour autant que le loueur ait été informé au moment de la réservation.

Le loueur tiendra le locataire responsable du non-respect de ces restrictions, y compris les accidents, les pannes mécaniques et les vols survenant dans une zone à accès limité.

Essence et propane

Le coût de l'essence et du propane n'est inclus dans aucune location et le loueur n'assume pas la responsabilité des estimations de consommation. Tous les véhicules sont livrés avec des réservoirs pleins et il est attendu que le locataire rende le véhicule avec des réservoirs pleins ou bien il sera facturé en conséquence.

Responsabilités en matière d'entretien, réparations et remboursement

Responsabilités en matière d'entretien :

Le locataire est responsable de la vérification des niveaux d'huile moteur et de liquide de refroidissement à chaque ravitaillement ainsi que de la notification immédiate au loueur des défaillances mécaniques. Les recharges de liquide de refroidissement et les réparations autorisées seront remboursées à la restitution du véhicule et sur présentation de tous les reçus.

Il incombe au conducteur de conduire le véhicule en toute sécurité et de faire preuve de toute la prudence possible.

Entretien, réparations et remboursement :

Pour l'entretien et les réparations dépassant 100 \$, le locataire doit appeler la ligne d'assistance gratuite du loueur

ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour obtenir une autorisation. Les factures non autorisées supérieures à 100 \$ ne seront pas remboursées. Les reçus et les pièces remplacées doivent être présentés pour le remboursement. Le locataire sera tenu responsable des dommages mécaniques dus à une négligence dans l'exploitation et/ou l'entretien du véhicule.

Difficultés techniques liées au véhicule et à ses caractéristiques

Avec chaque véhicule est fourni un manuel d'utilisation du véhicule et le numéro de téléphone du service d'assistance du loueur, joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, gratuitement depuis n'importe quelle ligne fixe aux États-Unis. Le loueur ne retourne pas les appels téléphoniques ni n'accepte les demandes de rappel d'un locataire, car celui-ci peut être en train de faire une randonnée, de visiter un musée, etc. et ne pas se trouver dans le véhicule lors de l'appel. Les locataires doivent appeler lorsqu'ils se trouvent dans le véhicule ou à proximité de celui-ci.

Lorsque le loueur reçoit un appel téléphonique, il fait la différence entre un désagrément et une urgence :

- un désagrément est défini comme un événement qui oblige le locataire à passer du temps à trouver une solution de remplacement ou quand une fonctionnalité non liée à la sécurité n'est pas disponible. Par exemple l'achat de glace parce que le réfrigérateur ne fonctionne pas, le lecteur de DVD qui ne fonctionne pas ou l'extension coulissante qui ne s'étend pas et donc l'espace intérieur n'est pas augmenté.
- une urgence est définie comme telle lorsque le véhicule ne peut plus être conduit en toute sécurité. Par exemple lorsque le moteur s'est arrêté de fonctionner. Dans ce cas, l'assurance interruption de vacances (VIP) s'applique (voir paragraphe suivant).

Assurance de protection contre les interruptions de vacances (VIP)

Si les vacances en camping-car du locataire sont interrompues par une urgence telle que définie ci-dessus, et non par un accident ou des dommages causés par le locataire, pendant plus de 12 heures après en avoir informé le loueur, le locataire sera remboursé du plus élevé des montants entre : le prix brut de la location journalière ou les dépenses pour les chambres d'hôtel jusqu'à \$25 par personne par nuit et la location de voiture jusqu'à \$50 par jour par véhicule, avec un maximum combiné de \$1 500 par contrat de location.

Ce remboursement n'est possible que si le loueur a eu la possibilité de régler le problème et que le locataire a coopéré pour ce faire. Sont exclus du remboursement VIP les équipements de confort défectueux, tels que radio, VR, Bluetooth, GPS, générateur, batteries, climatiseur, réfrigérateur, chauffage, chauffe-eau, régulateur de vitesse, auvent, slide-out, etc. qui ne sont pas considérés comme des pannes mécaniques.

En cas d'accident

La couverture d'assurance peut être annulée si les instructions suivantes ne sont pas suivies. Le locataire doit :

- Obtenir du policier qui enquête sur l'accident un rapport de police local,
- Prévenir le loueur dès que possible, mais au plus tard 24 heures après l'accident,
- Fournir au plus tard à la restitution du véhicule le formulaire de constat d'accident dûment rempli. Ce formulaire est fourni et se trouve dans le véhicule avec les papiers d'immatriculation et d'assurance. Le rapport écrit complet doit contenir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro du permis de conduire, la date de l'accident, etc. de la partie adverse.

Tous les documents relatifs à l'accident doivent comporter un rapport de police ou un numéro d'identification.

Infractions au stationnement et à la circulation

Le locataire assume la responsabilité de toutes les amendes, charges et frais de justice associés aux péages routiers, aux infractions au code de la route, ou à toute autre infraction, et sera facturé en conséquence. Des frais administratifs d'au moins 25 \$ seront ajoutés à chacun de ces frais.

Pour les contraventions au code de la route, le locataire est responsable du montant total de la contravention, y compris les frais de retard, et devra payer des frais administratifs de 100 \$ par contravention.

Pour les péages de routes ou de ponts, la carte de crédit du locataire sera débitée du montant du péage, des frais de retard et des frais de traitement supplémentaires de 25 \$ par péage.

Système de péage routier dans les Keys de Floride

Depuis février 2011, la Florida Turnpike Enterprise a mis en place un péage routier entièrement électronique pour le tronçon sud de 47 miles du Turnpike, de US1 à Florida City jusqu'à la ligne Miami-Dade/Broward County. Les anciens postes de péage ont été supprimés et les droits de péage ne peuvent plus être payés en espèces.

Les options de paiement suivantes sont disponibles pour voyager sur le Turnpike :

- Les locataires qui viennent chercher leur véhicule à l'aéroport international d'Orlando peuvent louer un transpondeur Sun Pass auprès du centre de location.
- Un transpondeur SunPass peut être obtenu en appelant le 1-888-865-5352 ou en visitant le site www.SunPass.com. Le transpondeur permettra de voyager sur les routes à péage en versant de l'argent sur le compte personnel SunPass.

- Le programme "TOLL-BY-PLATE" peut être utilisé comme alternative. Ce programme capture une image de la plaque d'immatriculation du véhicule et facture le montant du péage au propriétaire enregistré du véhicule. Le programme "TOLL-BY-PLATE" permet au locataire d'appeler pour s'inscrire à un compte "TOLL-BY-PLATE" et de payer les péages avant qu'une facture ne soit émise. Les paiements peuvent être effectués en espèces, par carte de crédit/débit en ligne ou par l'intermédiaire de nouveaux kiosques de paiement situés dans les grands magasins. Soyez vigilants : La loi de l'État de Floride (Statut 316.1001) exige le paiement des péages prescrits pour l'utilisation des installations de péage. Le non-respect de cette loi peut entraîner l'imposition d'une amende civile de \$100 ou plus, l'imposition de frais de justice et la suspension de l'immatriculation du véhicule et/ou la suspension du permis de conduire. Il est important que le locataire informe le centre de dépôt du véhicule de son passage sur la Florida Turnpike, quelle que soit l'option choisie. Dans le cas où une facture pour des frais de péage est envoyée au loueur en tant que propriétaire enregistré du véhicule, tous les frais dus seront débités de la carte de crédit du locataire figurant dans le dossier et traités conformément aux dispositions de location en ce qui concerne les contraventions (y

compris les frais administratifs).

Frais de nettoyage

Les locataires sont responsables de rendre le véhicule avec l'intérieur propre et les réservoirs d'eau grise et eau usée vidés. L'extérieur du véhicule ne nécessite pas de nettoyage de la part du locataire (à l'exception des événements survenus tels que Burning Man, RAAM, EDC etc.). Les frais de nettoyage et de vidange s'appliquent tels qu'ils sont affichés au centre de dépôt.

Durée minimale de location et calcul des tarifs

Les tarifs de nuit sont calculés au prorata lorsque plusieurs saisons se chevauchent.

Durée minimale de location de 7 nuits et 14 nuits minimum avec le tarif "All Inclusive".

12 nuits minimum lorsque le supplément pour la saison d'août s'applique.

Lors de la participation à la RAAM (Race Across America) ou de l'application de la surtaxe de saison du mois d'août, une caution de 2 000 \$ est exigée (et non pas seulement autorisée).

Tous les conducteurs doivent avoir au moins 21 ans.

Tout le kilométrage nécessaire doit être réservé à l'avance. Lors de la prise en charge, aucun forfait kilométrique supplémentaire ni aucun surclassement "All Inclusive" n'est possible.

Pour tous les one-ways, le prépaiement du kilométrage minimum nécessaire entre le lieu de prise en charge et de dépôt est obligatoire.

Dans les régions où il gèle, les systèmes d'eau propre et d'eaux usées seront vidangés et ne pourront pas être utilisés. Si le véhicule est déposé dans un centre de location où il gèle, des frais d'hivernage de \$100 s'appliquent.

Tout dommage lié au gel sera facturé.

Jours fériés et fermetures

La succursale de Denver est fermée à la location du 6 décembre 2024 au 28 février 2025 et la succursale de Seattle du 5 janvier 2025 au 2 février 2025. Les réservations ne sont possibles que sur demande spéciale. Toutes les succursales sont fermées le dimanche et les jours fériés suivants :

27 mai 2024 (Memorial Day), 4 juillet 2024 (Independence Day), 2 septembre 2024 (Labor Day), 28 novembre 2024 (Thanksgiving Day), 24 et 25 décembre 2024 (Christmas Eve and Christmas Day), 31 décembre 2024 (New Year's Eve), 1er janvier, 2025 (New Year's Day).

Réservations pour Burning Man

Toute personne prévoyant de participer à Burning Man est tenue d'en faire part au moment de la réservation, car des conditions spéciales s'appliquent à tous les participants à Burning Man.

Retour tardif non autorisé (ou "prolongation non autorisée de la période de location")

Si le locataire restitue le véhicule de location après 11h sans autorisation préalable du loueur, il devra payer 50 \$ par heure. Les prolongations non autorisées seront facturées au double du tarif de location applicable.

Pour éviter ces frais, le locataire doit contacter le loueur au moins un jour ouvrable avant la date de restitution du véhicule et obtenir l'autorisation écrite de prolonger la période de location. Dans ce cas, le tarif de location normal (brut) s'appliquera et sera dû au moment de la prolongation.

Restrictions relatives à la fumée et aux animaux domestiques, frais de nettoyage

Il est interdit de fumer. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés. Des frais minimum de nettoyage et de désodorisation de 250 \$ s'appliquent pour chaque infraction.

Les locataires sont tenus de rendre le véhicule avec l'intérieur propre et les réservoirs de rétention vidés. L'extérieur du véhicule ne nécessite pas de nettoyage de la part du locataire (excepté suite à des événements survenus tels que Burning Man, RAAM, EDC etc.). Les frais de nettoyage et de vidange s'appliquent tels qu'ils sont affichés au centre de dépôt.

Assurances

Le texte suivant est uniquement destiné à servir de référence. Le contrat de location est exécutoire et a priorité sur tous les formulaires.

Assurance responsabilité civile (couverture secondaire incluse dans le tarif journalier) :

L'assurance responsabilité civile offre au locataire une couverture de responsabilité jusqu'à concurrence des limites de responsabilité financière minimales de l'État contre les réclamations faites par un tiers pour des dommages corporels et/ou matériels subis à la suite d'un accident pendant que le locataire utilise le véhicule de location.

Assurance responsabilité civile complémentaire (SLI) :

L'assurance responsabilité civile complémentaire facultative offre au locataire une couverture de la responsabilité civile automobile pour les montants dépassant les limites de l'État et jusqu'à 1 000 000 \$ contre les réclamations faites par un tiers pour des blessures corporelles et/ou des dommages matériels.

Couverture Premium VIP (incluse dans le tarif journalier) :

La couverture Premium VIP comprend une couverture secondaire complète et collision pour le véhicule loué avec une franchise de \$1 500 par incident. La couverture comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- "Automobiliste non assuré" dans le cas où le locataire est impliqué dans un accident avec un conducteur non assuré,
- Dommages accidentels au véhicule (faute du locataire ou d'un tiers),
- Dommages au pare-brise, aux vitres ou aux pneus,
- Vol, incendie du véhicule,
- Vandalisme.

Option VIP Plus :

Lors d'une location standard, le locataire est responsable de toute perte ou de tout dommage au véhicule, quelle qu'en soit la cause et la personne responsable, jusqu'à \$1 500 par incident. L'option VIP Plus réduit à \$0 la responsabilité du locataire, en cas d'accident, pour les dommages causés au véhicule de location (sauf indications contraires, cf ci-dessous). Cette option n'est pas obligatoire. Le locataire peut souscrire à l'option VIP Plus aussi bien à l'avance qu'au centre de location (la taxe sur les ventes s'applique).

L'option VIP Plus n'est pas une assurance, elle ne fait que réduire la responsabilité financière du locataire si le véhicule loué est endommagé ou volé. La suppression de la franchise est effective à condition que le locataire ne soit pas en infraction avec le contrat de location.

L'option VIP Plus ne s'applique pas si :

- le locataire utilise le véhicule en violation du contrat de location ;
- le locataire omet de retirer les clés ou de verrouiller toutes les portes, les fenêtres et que le véhicule est volé ;
- le locataire omet d'avertir immédiatement le loueur et la police en cas d'incident ;
- le locataire ne paie pas les frais prévus par le contrat de location ;
- la législation locale ou nationale ne le permet pas.

Incidents non couverts (liste non exhaustive) :

Aucune assurance responsabilité, multirisque ou collision n'est fournie et le locataire est entièrement responsable juridiquement et financièrement en cas de :

- Dommages à l'intérieur du véhicule ;
- Dommages corporels, d'objets personnels et de biens ;
- Transport d'un nombre de passagers supérieur au nombre de ceintures de sécurité disponibles ;
- Dommages intentionnels ou délibérés causés par le locataire ou ses invités ;
- Dommages causés au véhicule par l'abus ou le détournement pour des activités illégales ;
- Dommages pour lesquels le locataire est accusé par les autorités locales d'avoir été négligent ;
- Dommages causés par le gel, par exemple d'un véhicule non hivernisé, ou la surchauffe du véhicule ou des systèmes ;
- Conduite du véhicule sans contrat de location, ou en violation du contrat de location ;
- Dommages et accidents causés par le conducteur sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de toute autre substance réglementée ;
- Dommages résultant de l'utilisation par le locataire d'un système de nivellement (si le locataire le rebranche) ;
- Dommages suite à la conduite avec le auvent ouvert ;
- Dommages et blessures causés par la négligence des procédures d'utilisation appropriées, par exemple un type ou une qualité de carburant incorrecte, le non-respect des niveaux d'huile ou de liquide de refroidissement, de la pression d'air, etc., par la surcharge du véhicule et/ou le dépassement de la capacité de remorquage légale ;
- Dommages au véhicule ou aux biens d'un tiers liés à l'attitude du locataire faisant preuve d'une négligence grave ou d'un manquement délibéré au respect des lois et règles locales ou en faisant fi de bon sens ;
- La conduite du véhicule par toute personne ne remplissant pas les conditions d'âge indiquées dans les documents de location, dans les conditions de location, ne figurant pas sur le contrat de location ou ne possédant pas de permis de conduire original valide ;
- Dommages et pertes dus à une utilisation "hors route" du véhicule, ou causés lors de voyages dans ou à travers des zones réglementées, suite à un guidage GPS incorrect, voyageant dans des zones non autorisées, y compris mais non limitées au Mexique, aux centres-villes de New York, Montréal et Québec (Canada) (voir la section "Restrictions de voyage").

Remarque : veuillez noter qu'en cas de sinistre, le loueur n'agira pas en tant qu'expert pour les assurances de tiers souscrites par le locataire (telles que l'assurance franchise de \$0, etc.).

Litige

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.